

CONTRATS PUBLICS - COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

OBJECTIF :

Assurer la préservation des intérêts de la collectivité lors de la modification des contrats portant sur des Réseaux d'Initiative Publique au vu de leur nécessaire évolutivité technologique dans le cadre nouveau de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application et de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Illustration de clauses contractuelles et d'avenants issus de notre pratique
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Collectivités locales
- Structures de coopérations (syndicats mixtes)

INTERVENANTS :

Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE, Avocat Associé
Philippe GUELLIER (Lyon), Avocat Directeur

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 27 mars 2018

EVOLUTION DES RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE (RIP) : QUELS AMÉNAGEMENTS CONTRACTUELS ?

PROGRAMME

La présente formation vise les RIP déployés ou en cours de déploiement, quelle que soit leur génération technologique (1ère ou 2nde génération), qui font l'objet de contrats en cours. Elle nous conduira à aborder les questions suivantes :

I - Quel cadre juridique applicable aux modifications à venir ?

Le droit des avenants aux contrats de concession (portant délégation de service public), cadre le plus largement retenu pour le déploiement et/ou l'exploitation des Réseaux d'Initiative Publique
Le droit des avenants aux marchés publics (marchés de travaux et marchés de conception-réalisation-exploitation notamment)

II - Quelles modifications contractuelles méritent-elles d'être apportées ?

Seront notamment abordés et illustrés les cas de modifications suivants :

La problématique RIP 1G / 2G
Le calendrier d'exécution
L'évolution du catalogue de services et de la grille tarifaire
La prise en compte des nouvelles technologies
L'évolution du périmètre géographique et les questions de densification et d'extension
La cession du contrat par suite de l'évolution du co-contractant ou de la collectivité
L'évolution des flux financiers entre la collectivité et le co-contractant

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associés.avocat.fr
- > www.seban-associés.avocat.fr

NOS LOCAUX :



Cabinet Seban & Associés
282 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

ACCES :

Métro Ligne 12 station :
ASSEMBLÉE NATIONALE
Bus 63, 83 et 94 – arrêt :
ASSEMBLÉE NATIONALE
Parking Vinci INVALIDES -
23 rue de Constantine, 75007 Paris